

**Note d'information à l'attention des patients et  
visiteurs/Parking sur le site de la Clinique**

Henri-Chapelle, le 11 septembre 2017

Madame, Monsieur,


Afin d'assurer la sécurité de tous sur le site de la Clinique, nous nous permettons de vous rappeler quelques recommandations en matière de parking :

- le parking « Visiteurs » situé à l'entrée de la Clinique ainsi que les places situées le long du Chemin des deux Châteaux vous sont réservées.
- Il est interdit de garer votre véhicule dans les zones de parking situées sur le site de la Clinique (au-delà de la barrière). Celles-ci sont réservées aux personnes autorisées. Les véhicules de ces personnes seront dorénavant **identifiés par un badge** suspendu à leur rétroviseur, reprenant leur numéro d'immatriculation.

En cas de parking sans autorisation dans l'enceinte de la Clinique (absence du badge), des mesures seront prises par la Direction.

- Si vous rencontrez des difficultés pour vous déplacer et/ou si vous possédez une carte « handicapé » délivrée par le SPF, une autorisation de vous garer sur le site pourrait vous être délivrée par la Clinique. Pour obtenir cette autorisation, merci de vous adresser à M. Albert, responsable des soins.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

  
Bernadette THUNUS  
Directrice Administrative,  
Financière et Logistique

  
Maurice VANDERVELDEN  
Directeur Général